

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 19 - 22 octobre 1999

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 8 de l'ordre du
jour

Pour information



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/99/8-C/7
1er septembre 1999
ORIGINAL: ANGLAIS

ACTIVITÉ FONDAMENTALE À
EXÉCUTER DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE PAYS APPROUVÉE
PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE
LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 1999—
ÉGYPTE 5789.00

Installation sur les terres récemment aménagées de Waadi Saaida

Nombre de bénéficiaires	20 000
Durée du projet	Trois ans
Volume de l'aide alimentaire	9 401 tonnes

Coût (dollars E.-U.)

Coût total pour le PAM	3 890 362
Coût total des produits alimentaires	2 679 830

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Attaché de liaison principal: P. Bourgeois tel.: 066513-2725

Attaché de liaison: P. Turnbull tel.: 066513-2800

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



1. L’Egypte se classe parmi les pays à faible revenu et à déficit vivrier. Elle importe plus de la moitié des produits alimentaires dont elle a besoin. La stratégie du gouvernement a pour objet d’accroître la production vivrière par un développement agricole à la fois vertical et horizontal, ce dernier supposant la mise en valeur de “nouvelles terres” dans les zones désertiques.
2. Conformément au cadre général défini dans le Programme de pays, le présent projet appuie l’expansion des terres agricoles en vue d’accroître la sécurité alimentaire du pays, de développer les possibilités d’emploi et de faire reculer la pauvreté. Conformément à la décision 1999/EB/A/2 du Conseil d’administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. La présente activité porte sur l’objectif 3 (permettre aux familles pauvres d’acquérir des actifs et de les conserver).
3. Au total, 4 000 ménages pauvres vivant dans l’insécurité alimentaire (soit environ 20 000 personnes) de Waadi Saaida, l’une des zones les plus démunies du pays, seront réinstallées sur des terres nouvellement mises en valeur dans six nouveaux villages. Les colons pratiqueront l’agriculture irriguée et l’élevage. Conformément à la nouvelle politique de mise en valeur des terres, 84 pour cent des bénéficiaires seront des fermiers et des journaliers agricoles sans terre, et 16 pour cent des diplômés d’instituts techniques ou d’universités au chômage. Les femmes, essentiellement des veuves chefs de famille représenteront 15 pour cent des colons. Un tiers de la superficie de chaque parcelle attribuée à une famille dirigée par un homme sera enregistrée au nom de l’épouse. Un fonds d’épargne du projet, financé par le gouvernement, servira à promouvoir la création de coopératives, à financer des activités destinées aux femmes et à améliorer la planification et l’exécution de type participatif. Un centre de recherche agricole, un institut de formation et deux ONG fourniront un appui technique en matière de vulgarisation, de formation et de développement communautaire.
4. Les colons ont besoin d’une assistance alimentaire au cours des quatre premières années, en attendant que leurs terres parviennent à un niveau de productivité optimal leur permettant de subvenir à leurs besoins. Toutefois, l’assistance prévue au titre du projet ne dure que trois ans, puisque le programme de pays en cours prendra fin en 2001. Etant donné que l’installation des populations se poursuivra jusqu’en l’an 2000, une assistance supplémentaire d’une durée de trois ans sera nécessaire pour satisfaire tous les besoins des colons durant quatre ans. L’obtention des ressources nécessaires pour les trois années restantes dépendra de l’approbation d’un nouveau programme de pays dans lequel figurerait cette activité.

